

REGLEMENT DU BOERSCH'R FLOH MARIK
"Puces de Boersch"
organisé par le football Club de Boersch

- Le Floh Marik est ouvert à tous.
- L'inscription se fait à l'aide d'un coupon, dûment complété.
- Les réservations non accompagnées du règlement ne sont pas prises en compte.

Ce coupon n'est valide qu'accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre du "football Club de Boersch" et envoyé à KLEINKLAUS Mathieu 2A rue du Mont des Frères 67870 BISCHOFFSHEIM

- Toutes déclarations et vente frauduleuse seront sanctionnées.
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont réservés exclusivement aux organisateurs.
- Le commerce d'animaux vivants, d'armes blanches non mouchetées ou d'armes à percussion est interdit.
- Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.
- Le FCB décline toute responsabilité en cas de vol, ou d'accident pouvant survenir sur un stand ou dans le périmètre du Floh Marik.
- Les emplacements réservés sont attribués, selon les disponibilités à l'inscription.
- L'exposant s'engage à laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.
- L'association organisatrice est seule juge en cas de non respect de ce règlement.
- Tout litige en rapport direct avec la manifestation et pour lequel la responsabilité du club peut être mise en cause, sera réglé à la libre appréciation de ce dernier.

ACCUEIL DES EXPOSANTS à la PORTE BASSE à partir de 6 heures

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom,.....Prénom,.....
Adresse,.....

Téléphone,..... Courriel,.....

demande à participer au Boersch'r Floh Marik du 1er septembre 2019 et réserve
.....mètres, soit,..... €.
(13 € les 5 mètres et 3 € par mètre supplémentaire)

Ci-joint chèque de,..... €, libellé à football club de Boersch.

N° carte d'identité,.....
Lieu de délivrance,.....
Pour les professionnels, numéro d'immatriculation au R.C.....

Atteste ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

signature :